

Commission du droit de l'Ontario

Plan stratégique

2017-2020

La mission de la CDO est de faire progresser la réforme du droit.

La Commission du droit de l'Ontario (CDO) est le principal organisme de réforme du droit en Ontario. Elle fournit des conseils indépendants, éclairés et faisant autorité sur des questions juridiques complexes. Nos rapports sont pratiques, tournés vers l'avenir et raisonnés. Notre travail améliore l'accès à la justice et alimente le débat public.

La CDO travaille pour et avec la population de l'Ontario.

La CDO travaille avec les Ontariennes et Ontariens partout dans la province. Nous consultons les personnes touchées par les lois, les membres du public, les organisations communautaires, les gouvernements, les universitaires et les spécialistes, tant au sein qu'en dehors du système juridique. Notre processus est transparent, exhaustif et participatif.

La CDO accroîtra la portée et l'influence de son travail.

Un grand nombre de gens, d'institutions et d'organismes bénéficient du travail de la CDO. Nous nous engageons à accroître la portée et l'influence de notre travail et à accorder la priorité aux questions qui sont importantes pour la population de l'Ontario.

La CDO s'engage à mettre en œuvre son plan et à rendre des comptes.

La mise en œuvre de ce plan stratégique nécessitera des ressources et le recours à l'innovation. La CDO trouvera donc de nouvelles façons pour que nous puissions :

- accroître notre financement et nos partenariats;
- mesurer nos progrès et en faire rapport;
- revitaliser nos processus de comité et de nomination au conseil.



LAW COMMISSION OF ONTARIO
COMMISSION DU DROIT DE L'ONTARIO

Commission du droit de l'Ontario

Plan stratégique

2017-2020

Les priorités stratégiques de la CDO pour la période de 2017 à 2020 sont les suivantes :

1. Élargir la participation à la réforme du droit.

La CDO est un chef de file en ce qui a trait à la participation du public aux questions touchant la réforme du droit. Nous solliciterons la participation de gens et d'organisations d'horizons encore plus vastes, notamment les communautés autochtones, les communautés racialisées, les écoles de droit et les spécialistes en dehors du système juridique.

2. Partager nos connaissances avec un plus grand nombre de gens et de façon plus accessible.

La CDO peut faire davantage pour partager ses connaissances avec un plus grand nombre de gens. Nous apporterons des améliorations sur le plan de notre rayonnement, de notre accessibilité et de notre influence grâce aux moyens suivants :

- guides et résumés faciles à lire et accessibles;
- stratégie numérique, site Web actualisé, outils multimédias et meilleur usage des médias sociaux;
- meilleure diffusion de nos rapports, analyses et recommandations.

3. Accorder la priorité aux questions de réforme du droit touchant les Autochtones.

La Commission de vérité et réconciliation a lancé un appel à l'action à la population du Canada. La CDO doit faire sa part. Nous travaillerons avec les communautés, les organisations et les partenaires autochtones, entre autres, afin de prioriser et d'élaborer des projets de réforme du droit touchant les Autochtones.

4. Accorder la priorité aux questions de réforme du droit touchant la technologie.

L'Ontario a besoin de réflexions et d'analyses indépendantes et ouvertes sur l'avenir concernant l'influence de la technologie sur le droit et l'accès à la justice. Nous travaillerons avec les parties prenantes, les spécialistes et les partenaires du système juridique afin de prioriser et d'élaborer des projets de réforme du droit touchant la technologie.



LAW COMMISSION OF ONTARIO
COMMISSION DU DROIT DE L'ONTARIO

Pour de plus amples renseignements, visitez : www.lco-cdo.org